

VILLE DE VILLEPARISIS

CALCUL DE LA CLAUSE DE RÉVISION CONTRACTUELLE Au 12 octobre 2023

Pour le 1er Janvier 2024

$$K = 0,10 + 0,90 \left[\frac{\text{SHO-ENS}_n}{\text{SHO-ENS}_o} \right]$$

K = Coefficient de variation du tarif tel qu'il est défini au présent traité.

SHO-ENS_o = 111,4 - Indice des taux de salaire horaire- Ensemble des secteurs non agricoles - base 100 en juin 2017 - (valeur 3^{ème} trimestre 2022) - Le Moniteur dernière valeur connue au 10 mars 2023.

SHO-ENS_n = 115,9 - Ensemble des secteurs non agricoles - base 100 en juin 2017 - Le Moniteur valeur connue au 1^{er} novembre 2023 (valeur 2^{ème} trimestre 2023).

$$K = 0,10 + 0,90 \left(\frac{115,9}{111,4} \right)$$

$$K = 0,10 + (0,90 \times 1,0404)$$

$$K = 1,0364$$

Soit

3,64 %